

Compte-rendu du Conseil d'administration du 6 février 2014

Le compte-rendu du 5 décembre, rédigé par un représentant des élèves, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Proviseur rend hommage à Michel Lejean, professeur d'horlogerie, qui est décédé en décembre dernier. Une minute de silence est observée par les membres du Conseil.

La réunion du CA sur les questions de rentrée a été préparée par une réunion du Conseil pédagogique, une réunion de la Commission permanente et des rencontres plus spécifiques.

Pour la SEP, le Rectorat avait décidé initialement un abattement de l'ordre de 3% arguant que les effectifs élèves réels étaient inférieurs à ceux annoncés. 7 heures postes ont été récupérées pour le BMA d'horlogerie et pour EDPI. Au vu des heures nécessaires, Monsieur le Proviseur propose la création d'un poste en Lettres et d'un poste en Maths Sciences Physiques. Il resterait ainsi 3 heures à distribuer en fonction des nécessités qui se présenteront.

Sylvain Vanel pour la liste indépendante lit une motion réclamant les 3 % d'heures supprimées, la création de postes, d'heures de dédoublement pour une bonne aide personnalisée à raison de 2,5 heures élèves par semaine et demandant 9 heures pour être en accord avec les préconisations données par le BO.

Le Tableau de répartition par matières est adopté à l'unanimité.

La motion est adoptée avec 4 abstentions.

Pour le lycée, Monsieur le Proviseur propose l'ouverture de l'option Informatique et sciences du numérique qui accueillerait 15 élèves de Terminale S et des Terminales STI2D. Il reprend la proposition de Francis Teillet pour l'enseignement en STI2D qui permet de ne plus avoir des élèves et des enseignants qui ne se voient qu'une heure par semaine. En ATS, 4 heures d'informatique (2 heures dédoublées) seront utilisées sur les 6 heures attribuées dans la DHG.

Suite à une remarque de François Labroille, élu régional et professeur de SES, et aux réflexions de divers enseignants, il est proposé de dédoubler une partie des heures de SES en seconde (1 heure + 0,5 heure dédoublée). Monsieur le Proviseur verra pour l'année prochaine s'il est possible de créer un poste en associant les heures de SES de la SEP et celles du lycée.

Les 6 heures de l'option Cinéma ont été rétablies dans la DHG.

Monsieur le Proviseur propose d'ouvrir un enseignement optionnel d'Architecture et construction en STI2D, ce qui permettrait de postuler à l'ouverture de la 4^{ème} spécialité industrielle.

Christian Schall, élu de la liste indépendante, attire l'attention sur la contradiction entre les spécialités enseignées et les évolutions des recrutements des enseignants. De fait, des enseignants de mécanique ou d'informatique ne sont pas remplacés. Plusieurs sections de BTS pourraient rapidement se trouver en difficulté. Monsieur le Proviseur annonce que le Rectorat a prévu de recruter 20 enseignants sur diverses spécialités de SI.

Le Tableau de répartition par matières est adopté à l'unanimité.

Joel Houzet, élu de la liste syndiqués et non syndiqués, présente une motion critiquant les classes à 35 élèves, demandant l'ouverture d'une 4^{ème} seconde, une classe passerelle pour la réussite des

élèves de Bac pro en BTS et demandant la création de postes par diminution des heures supplémentaires.

La motion est adoptée avec 4 abstentions.

Monsieur le Proviseur présente un avenant à la convention avec la société Lamplan pour la section Traitement des matériaux, une machine supplémentaire étant mise en dépôt au lycée.

Monsieur le Proviseur informe le CA que le congrès de la FIDL va avoir lieu dans l'amphithéâtre Chuna Bajtszok ce week-end avec la venue de plusieurs ministres.

Le voyage scolaire au ski coûtera 400 € par élève et non 398 €. Le voyage en Angleterre se déroulera du 3 au 8 mars et non du 3 au 9 mars avec 20 élèves et non 22. Le voyage à Lisbonne et Madrid se déroulera lui du 5 au 12 mai soit un jour de plus.

Tous ces points sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur adjoint précise le calendrier des premières réunions pour la rédaction du Projet d'établissement.

Monsieur le Proviseur donne une information sur les problèmes liés au réseau. Une solution de secours est mise en route aujourd'hui. Le site Internet fonctionne à nouveau et la communication interne semble se remettre en place. La Société Céleste devrait rétablir une situation normale et améliorée mi-mars.

A la demande de Joel Houzet, Monsieur le Chef des travaux donne la liste des priorités d'équipements demandés à la Région à hauteur de 330.000 €. Monsieur le Proviseur insiste sur la nécessité d'avoir plusieurs devis afin de faire baisser les prix. Les équipements non obtenus cette année seront maintenus dans la liste l'année suivante. François Labroille diffuse régulièrement par mails les décisions prises par la Région qui concernent le lycée. Pour les équipements du lycée, la Région a financé à hauteur de 160.000 € en 2013.

Suite à une remarque d'Ahmed Boutahar, élu de la liste indépendante sur le vieillissement du matériel et du parc informatique, François Labroille note que la loi de refondation de l'Ecole a fait transférer les compétences de l'Etat vers la Région non seulement pour l'achat de matériel mais aussi pour la maintenance. La Région va établir un inventaire des matériels et établir les besoins de maintenance. Les efforts seront étalés sur 3 ans. Pour cette année, la Région a décidé de recruter 100 emplois d'avenir et de les former. Elle préfère par expérience cette solution à une sous-traitance qui peut être catastrophique.

Joel Houzet, secrétaire de séance

Motion présentée par les élus SNES-SNEP-CGT et non syndiqués

Le conseil d'administration du lycée Diderot réuni le 6 février 2014 tient à réaffirmer :

- Qu'obliger à constituer des classes à 35 élèves en 2^{nde}, en 1S et TS est inadmissible et constitue un frein à la réussite des élèves et au travail pédagogique des enseignants.
- Qu'alors que l'expérience montre que le développement de la filière technique ne se fait que par les lycées techniques, l'ouverture d'une 4^{ème} seconde constituerait un signe significatif dans cette orientation.
- Que pour la réussite des élèves issus d'un bac pro en BTS industriels, il est indispensable de constituer une classe passerelle.
- Qu'il est anormal d'imposer des heures sup à hauteur de 16% de la dotation du lycée, ce qui accroît la charge de travail des enseignants, empêche la création de postes et s'oppose de fait à la nécessaire revalorisation de leur salaire.